Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2021/2114(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Contrôleur européen pour la protection des données Sujet 8.70.03.10 Décharge 2020		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		12/07/2021
		S&D GARCÍA MUÑOZ Isabel	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp LENAERS Jeroen	
		renew europe. MITUA Alin	
		PEKSA Mikuláš	
		KUHS Joachim	
		FLANAGAN Luke Ming	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		26/10/2021
		renew europe. STRUGARIU Ramona	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	Résumé
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

28/02/2022	Vote en commission		
04/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0086/2022	
04/05/2022	Débat en plénière		
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0152/2022	Résumé
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2114(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/06626

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2021)0381	30/06/2021	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0043/2022 JO C 430 25.10.2021, p. 0007	25/10/2021	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE699.019	17/12/2021	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE700.430	14/01/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE703.199	01/02/2022	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06001/2022	03/03/2022	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0086/2022	04/04/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0152/2022	04/05/2022	EP	Résumé

Acte final

Budget 2022/1709
JO L 258 05.10.2022, p. 0141

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Contrôleur européen pour la protection des données

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge.

Analyse des comptes des institutions de l'UE: Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Les comptes annuels consolidés de lUnion européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de lannée, à lactif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de lUE. Elles sont produites conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Exécution des crédits du CEPD pour l'exercice 2020

Le CEPD s'est vu allouer un budget de 19.476.998 euros, ce qui représente une augmentation de 16,3% par rapport au budget 2019. L'augmentation globale est principalement due à l'impact des nouvelles tâches résultant du règlement (UE) 2018/1725 relatif à la protection des personnes physiques à légard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de lUnion et à la libre circulation de ces données, et des nouvelles tâches de supervision en lien avec les agences d'exécution et de coopération judiciaire (par exemple, le Parquet européen et Eurojust).

En ce qui concerne l'exécution du budget, le taux global en crédits d'engagement s'est élevé à 73%. Ce taux est sensiblement inférieur à celui de l'année précédente en raison de l'impact des restrictions liées à COVID-19 sur les activités de l'institution.

Les activités du CEPD en 2020 ont été marquées par :

- la pandémie de COVID-19 : le CEPD a dû adapter ses méthodes de travail en tant qu'employeur, mais aussi ses priorités puisque la COVID-19 a renforcé lappel à la protection de la vie privée des individus en particulier dans le contexte des applications de recherche des contacts et d'autres technologies utilisées pour la lutte contre le coronavirus. Si la technologie peut certainement contribuer à limiter la propagation du virus, la priorité du CEPD est d'assurer la protection des données personnelles et du droit à la vie privée des individus ;

- le dévoilement de la nouvelle stratégie pour 2020-2024 dont l'objectif principal est de façonner un avenir numérique plus sûr, avec trois piliers fondamentaux qui définissent les actions et les objectifs de l'organisation jusqu'à la fin de 2024 : Prospective, Action et Solidarité ;

- le début de la mise en uvre d'un nouvel outil de gestion budgétaire.

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Contrôleur européen pour la protection des données

Le Parlement européen a décidé par 589 voix pour, 11 contre et 42 abstentions, de donner décharge au Contrôleur européen de la protection des données sur lexécution de son budget pour lexercice 2020.

Le Parlement a constaté que la Cour des comptes na relevé, dans le cas du Contrôleur, aucune déficience notable lors de sa vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics. La Cour a estimé, sur la base de ses travaux daudit, que les paiements relatifs à lexercice 2020 pour les dépenses administratives des institutions, y compris celles du Contrôleur, sont, dans lensemble, exempts derreur significative. Aucun problème spécifique concernant la régularité des opérations na été détecté par la Cour.

Dans sa résolution, adoptée par 577 voix pour, 17 contre et 44 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes.

Gestion budgétaire et financière

En 2020, le budget alloué au Contrôleur sélevait à 19.476.998 EUR, soit une augmentation de 16,3% par rapport au budget de 2019, de 16.638.572 EUR. Cette augmentation est à imputer principalement aux effets des nouvelles tâches prévues par le règlement général pour la protection des données pour les institutions de lUnion européenne et des nouvelles responsabilités de supervision visant les autorités répressives et les agences de coopération judiciaire (par exemple le Parquet européen et Eurojust).

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur lexécution du budget (73% en 2020 contre 91,97% en 2019). Les économies en découlant représentent 2.183.000 EUR, à savoir 11% de la consommation du budget global. Étant donné que les coûts liés aux ressources humaines représentent une part importante du budget global, le retard dans les procédures de recrutement (autre conséquence de la pandémie de COVID-19) a eu une incidence négative sur lexécution de lensemble du budget.

Le Parlement note que linvestissement du Contrôleur dans sa transformation numérique a au moins partiellement compensé le faible taux dexécution du budget, les lignes budgétaires liées à linformatique pour le Contrôleur et le comité ayant dépassé lallocation initiale (109%).

Gestion interne, performances, contrôle interne

Le Parlement a salué ladoption du nouvel outil de gestion - appelé «Bluebell» - conçu par lAgence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA), qui permet de mieux prévoir et suivre lexécution réelle des lignes budgétaires à partir des données téléversées par les unités opérationnelles. Il sest félicité quen 2020, les méthodes de travail aient été adaptées à la suite de la pandémie de COVID-19 et que toutes les signatures et procédures sur papier aient été numérisées. De plus, les réunions physiques ont été remplacées par des réunions en ligne, moins onéreuses et moins chronophages.

Les députés ont salué la publication en juin 2020 par le Contrôleur de sa stratégie 2020-2024 intitulée «Façonner un avenir numérique plus sûr: une nouvelle stratégie pour une nouvelle décennie», axée sur les trois piliers que sont la prospective, laction et la solidarité. Le Contrôleur a conçu huit indicateurs clés de performance (ICP) clairs pour suivre la mise en uvre de la stratégie.

Ressources humaines, bien-être du personnel et égalité de genre

En 2020, le Contrôleur comptait au total 113 membres du personnel, contre 96 en 2019. Le Parlement a relevé le taux demploi très faible de 86,90% du tableau des effectifs.

Le Parlement relève, au vu de la taille de linstitution, lévolution favorable de la répartition géographique du personnel dans son ensemble, qui représentait vingt États membres en 2020. Il a invité le Contrôleur à continuer de faire attention aux questions liées à léquilibre hommes-femmes, à légalité des chances et à la répartition géographique, en particulier pendant les procédures de sélection.

En 2019 et en 2020, léquilibre hommes-femmes est resté constant dans le personnel de manière générale, soit environ 58% de femmes et 42% dhommes. Au niveau de lencadrement intermédiaire, les chiffres restent les mêmes quen 2019, avec 75% de femmes et 25% dhommes. Comme en 2019, les deux postes dencadrement supérieur sont occupés par des hommes.

Le Contrôleur offre plusieurs formules de travail et tous les agents bénéficient dhoraires souples, exception faite des bénéficiaires dune indemnité de management. Les agents du Contrôleur ont fait un usage intensif du télétravail comme outil de flexibilité pour garantir la continuité des activités et gérer les conditions difficiles imposées par la pandémie de COVID-19.

Le Parlement note quaucun cas de harcèlement na été signalé en 2020 et apprécie quen décembre 2020, le Contrôleur ait signé une révision de sa décision contre le harcèlement afin de clarifier les droits et obligations de chaque partie.

Cadre éthique et transparence

Le Parlement remarque que le cadre éthique du Contrôleur a été mis à jour en 2019, que tous les nouveaux arrivants doivent ainsi assister à une présentation obligatoire sur le sujet pendant leur formation initiale. Le code de conduite des membres du personnel a été révisé en décembre 2019 de manière à ladapter aux changements intervenus dans linstitution et au nouveau cadre juridique ainsi que pour inclure des membres du personnel du secrétariat du comité.

Le Contrôleur nutilise actuellement pas le registre de transparence interinstitutionnel, mais publie sur son site internet le programme et les interventions du Contrôleur, y compris les réunions avec des représentants dintérêts. Le Contrôleur est encouragé à étudier les moyens de relier son propre registre au registre de transparence.

Transformation numérique, cybersécurité, protection des données

Le Parlement constate que le Contrôleur accorde de limportance à lanalyse des possibilités, des risques et des défis que peuvent représenter les technologies innovantes pour la protection des données et les données à caractère personnel des personnes physiques. Il reconnaît le rôle du Contrôleur dans le débat mondial sur léthique numérique, notamment concernant le développement de lintelligence artificielle et des technologies de reconnaissance faciale.

En décembre 2020, le Contrôleur a signé un ANS avec la CERT-UE (équipe dintervention en cas durgence informatique pour les institutions, organes et agences de lUnion européenne) concernant la fourniture dune gamme plus large de services de cybersécurité. Les députés ont salué la nomination dun délégué à la protection des données à temps plein en septembre 2020 pour renforcer ses capacités de surveillance des activités de traitement des données à caractère personnel.

Le Parlement remarque quen 2020, et ce malgré la pandémie de COVID-19, le Contrôleur a pu proposer plusieurs sessions de formation à de nombreuses institutions de lUnion pour les conseiller sur la façon de protéger les données à caractère personnel des personnes physiques.

Les députés estiment que la participation du Contrôleur à un certain nombre denceintes internationales est cruciale pour façonner et partager les bonnes pratiques et créer des procédures cohérentes fondées sur une compréhension commune des règles de protection des données.

Pandémie de COVID

Le Parlement a souligné le rôle crucial du Contrôleur dans la protection des données à caractère personnel et de la vie privée dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment la pertinence et le poids de son évaluation de la conformité de la protection des données des nombreuses applications de traçage des contacts et dalerte en cas de contact qui se sont répandues pendant la pandémie. Il a pris acte de la charge de travail supplémentaire qui sen est suivie pour le Contrôleur et apprécié que le Contrôleur ait non seulement assuré la continuité des activités, mais également augmenté sa productivité.